

ALGERIE : LE DROIT A L'INFORMATION OU L'APPRENTISSAGE DIFFICILE DE LA DEMOCRATIE (*)

Par Brahim BRAHIMI
Maitre de conférences I.S.I.C.
Université d'Alger.

“Le droit à l'information est un droit fondamental pour tous les citoyens. L'Etat assure une information complète et objective” (article 2), “le journaliste professionnel a droit au libre accès aux sources d'information” (article 45), “le secret professionnel constitue un droit et un devoir reconnus aux journalistes” (article 48)... S'agit-il d'une nouvelle loi sur la presse adoptée en Allemagne fédérale, en Suède ou en Grande Bretagne ? En effet, il faut rappeler que la notion de **droit à l'information** est apparue après la seconde guerre mondiale dans les pays occidentaux. Elle signifie aujourd'hui le droit aux sources de l'information, la recherche de l'objectivité et de la vérité ; le droit à une information neutre, honnête, complète, loyale, exacte, équilibrée, démocratique, bénéficiant de l'aide de l'Etat (et de la société) tout en étant autonome par rapport au pouvoir de l'Etat et celui de l'argent. Ce “droit créance” dont nous parle le professeur Jean RIVERO, fait figure de nouveau venu dans la famille des droits de l'homme mais il n'est pas encore énuméré dans les constitutions⁽¹⁾. Les rares lois qui le mentionnent, que ce soit aux Etats-Unis (1967) ou en France (loi du 17 juillet 1978) ne visent que “la liberté d'accès aux documents administratifs”. Quant au droit au secret professionnel, il ne figure que dans la constitution espagnole de 1978.

Quel est donc le pays qui a adopté les dispositions mentionnées ci-dessus ? Il s'agit de l'Algérie. Le code de l'information a bien été adopté par les députés de l'Assemblée Populaire Nationale alors que le pays était dirigé par le Parti unique !

Comment expliquer l'existence de ces dispositions surtout lorsque l'on sait que les députés sont beaucoup plus les représentants des gouvernants

(*) Etude publiée in le Monde diplomatique, édition arabe, février-mars 1990.

(1) Jean RIVERO : *Les libertés publiques*, tomes I et II ; 1983.

que les élus du peuple et que le projet de code de l'information a été élaboré par les fonctionnaires du ministère de la culture et de l'information ?

Comment expliquer aussi que de telles dispositions de même que les droits de réponse et de rectification reconnus aux citoyens ont été ignorées par les directeurs des organes d'information qui étaient, tous, nommés par le pouvoir politique jusqu'à l'adoption de la constitution du 23 février 1989 ?

Quels sont, enfin, les changements intervenus dans la presse après les tragiques événements d'octobre 1988 ?

Avant de répondre à ces questions il est utile de relever certaines caractéristiques essentielles du champ culturel algérien avant l'instauration du multipartisme :

1) Sur une population estimée à 24 millions d'habitants en 1988, le pays comptait plus de 6 millions d'écoliers et de lycéens et un peu plus de 200.000 étudiants. Cependant, les efforts considérables consentis par l'Etat n'ont pas empêché la baisse du niveau de l'enseignement ; le taux d'échec à l'examen du baccalauréat se situe autour de 75 à 80 % ! Par ailleurs, l'école algérienne accueille chaque année plus de 500.000 nouveaux écoliers mais ces derniers ne représentent que 80 % de la population en âge d'être scolarisée. Malgré la baisse du taux d'analphabétisme (85 % en 1962, 67 % en 1971, 47 % en 1982, environ 40 % en 1988), le nombre de la population analphabète ne cesse d'augmenter. Dans ce domaine, la responsabilité des différents régimes politiques reste entière : alors que toutes les chartes de la révolution algérienne — programme de la Soummam de 1956, programme de Tripoli de 1962, Charte d'Alger de 1964, Charte nationale de 1976) — insistent sur l'alphabétisation, le comité central du Parti a attendu l'année 1985 pour étudier cette question. Les résolutions du parti restent d'ailleurs très vagues et on s'est gardé de les diffuser afin de cacher la gravité de la situation. Quant aux "militants de l'arabisation immédiate de l'environnement", il est clair, aujourd'hui, qu'ils visaient beaucoup plus le contrôle des appareils idéologiques d'Etat (l'école, l'université, les moyens d'information, les mosquées, les centres culturels, les unions des écrivains et des journalistes...) que l'intérêt général ; soucieux du devenir de leurs enfants, inscrits dans les établissements du secondaire qui ont assuré un enseignement bilingue jusqu'en 1988 et dans les lycées français, ils ne se sont pas préoccupés de la baisse du niveau de l'enseignement. Les étudiants arabophones sont ainsi doublement pénalisés ; non seulement, on leur ferme les portes des universités des sciences exactes où l'enseignement est toujours

dispensé en français mais ils ne disposent pas d'une documentation assez riche dans les universités des sciences sociales où l'enseignement est dispensé en langue arabe depuis 1980. C'est pourquoi on observe, au niveau de la presse, une certaine forme de rejet des publications des journaux publiés en langue arabe : En 1988, les tirages des quatre quotidiens publiés en arabe (Al-Châab : 80.000 exemplaires, An Nasr : 60.000, Al Djoumhouria : 60.000 et Al Masse : 80.000) n'atteignaient même pas le tirage du quotidien El Moudjahid publié en français (320.000 exemplaires).

Après les événements d'octobre 88, seul le quotidien du soir Al Massa (créé en octobre 85 en même temps que le quotidien Horizons, publié en français avec une page en anglais) a augmenté son tirage (100.000 exemplaire) mais il reste loin derrière Horizons qui tire à plus de 300.000 exemplaires.

Parmi les journaux hebdomadaires, seul Algérie Actualité connaît un fort tirage (une moyenne de 200.000 exemplaires depuis les années 80). Le tirage de ce journal dépasse de loin les tirages des journaux du Parti : Révolution Africaine publié en français (30.000), El Moudjahid (15.000) et l'Unité (15.000) publiés en arabe.

Cette situation, de même que l'alphabétisation des travailleurs et des paysans ne préoccupe pas les farouches militants d'une arabisation sentimentale et improvisée. Appartenant à des courants conservateurs et passésistes, ces éléments s'acharnent à démontrer ce que tout le monde admet : la grandeur de la civilisation arabo-musulmane.

2) Le marasme culturel est une conséquence logique de la faiblesse du Parti unique qui a fini par bloquer toutes les initiatives des citoyens, en écartant, notamment, les intellectuels critiques du champ culturel. En effet, ce n'est pas un hasard si les idéologues de la révolution algérienne n'ont pas occupé, à partir de 1957, des postes importants à la tête du Parti FLN :

— ABBANE Ramdane, le maître d'œuvre du Congrès de la Soummam et Larbi BEN M'HIDI, disparurent en 1957. Le principe de "la primauté du politique sur le militaire", imposé par ABBANE Ramdane, en 1956 est remis en cause dès 1957 par le Conseil National de la Révolution Algérienne ;

— Mostefa LACHERAF et Rédha MALEK qui ont contribué à l'élaboration du programme de Tripoli et de la Charte nationale de 1976,

ont certes été placés, en 1977 à la tête de deux ministères importants (LACHERAF à l'Éducation et MALEK à la Culture et l'Information) mais ils ont été écartés du gouvernement après la disparition de BOUMEDIENE. Membres du Comité central du Parti en 1979, ils ont également été écartés des organes dirigeants du Parti en 1983. Si Mostefa LACHERAF est très connu du public et surtout des chercheurs et des universitaires, c'est surtout parce qu'il a publié de nombreux ouvrages sur l'histoire et la société algérienne.

— Mohamed-Seddik BENYAHIA qui a également participé à l'élaboration du programme de Tripoli et de la Charte nationale a été membre du Comité central du Parti, en 1964 puis de 1979 à 1982, date à laquelle il disparut dans un tragique accident d'avion. Ministre de l'Information de 1966 à 1970, ministre de l'Enseignement supérieur de 1970 à 1977, il réussit, dans une période très difficile, à maintenir le contact avec les intellectuels : entre 1966 et 1970 l'écrivain Kateb Yacine pouvait encore s'exprimer dans la presse nationale et Mouloud MAMMERY était secrétaire général de l'Union des écrivains. C'est également pendant cette période qu'on adopta le statut des entreprises de presse (1967) et celui des journalistes (1968). On peut citer aussi, l'unification du réseau de la télévision (1970), l'organisation d'un séminaire sur la culture (1968) et du festival panafricain (1969); c'est également BEN YAHIA qui est à l'origine de deux grands projets : le centre d'art graphique de Reghaïa qui devait démarrer en 1973 ("le plus grand complexe d'Art graphique à l'échelle africaine" a finalement ouvert ses portes en 1979 !) et la maison de la presse qui n'a jamais vu le jour !

— Mohamed HARBI qui a contribué à l'élaboration du programme de Tripoli et de la Charte d'Alger (1964) a été membre du Comité central en 1964 et conseiller du Président BEN BELLA. Il dirigea l'hebdomadaire Révolution Africaine en 1963-64. Emprisonné après le coup d'Etat de 1965, il vit en exil, à Paris depuis 1973. Il a publié de nombreux ouvrages sur le mouvement national algérien.

— Belaid ABDESSELAM qui participa, en 1976, à la rédaction du projet de Charte nationale a été membre du Comité central du Parti à partir de 1979 ; membre du bureau politique, il fut "suspendu" du Comité central en décembre 1981. Il vient de publier un ouvrage consacré à la stratégie du gaz qui a connu un énorme succès auprès du public (10.000 exemplaires vendus en quelques semaines !).

Ces idéologues ont tous appartenu au courant politique du PPA/MTLD (Parti du Peuple Algérien créé en 1937 et Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques créé en 1946) qui a donné naissance au FLN en 1954. Issu de l'Etoile Nord-Africaine créée en 1926, ce courant politique a été le véritable creuset de la Révolution algérienne. Les autres partis nationalistes (Oulémas, parti communiste et Union Démocratique du Manifeste Algérien) n'ont rejoint le FLN qu'en 1956.

Après l'indépendance du pays les intellectuels appartenant au PPA/MTLD furent écartés peu à peu du champ politique et du champ culturel ; les appareils idéologiques d'Etat furent confiés à des fonctionnaires et à des représentants du courant réformiste religieux qui ne remettaient pas en cause le pouvoir de Boumediène.

C'est pour cette raison que les intellectuels critiques furent mis à l'écart ; certains optèrent pour la carrière diplomatique ; d'autres furent emprisonnés ; ils n'avaient plus le droit à la parole. En décembre 1969, le Parti fit place à un "appareil du Parti" confié à de "faux cadres". La "base intelligentsia" pris en charge les secteurs de l'éducation, de la culture et de l'information et on aboutit à la création d'une union des journalistes (1969) et d'une union des écrivains (1974) complètement inféodées au régime en place. En 1985, les fonctionnaires du Parti regroupèrent les écrivains, les journalistes et les traducteurs au sein d'une seule organisation professionnelle ! Cette décision ne rencontra aucune opposition. Les écrivains les plus connus avaient déserté depuis longtemps les organisations officielles. Quant aux quelques 800 journalistes (1.400 aujourd'hui), ils ne se sentaient pas concernés par cette union qui ne regroupait que les militants du parti c'est-à-dire quelques dizaines d'entre eux.

Comment peut-on parler, dans ces conditions de **droit à l'information** ?

Au niveau des principes, ce droit fut mentionné, pour la première fois par la Charte nationale adoptée en juin 76, par voie référendaire. C'est le débat populaire organisé en mai 1976, qui fit apparaître l'importance accordée par les citoyens à la liberté de l'information ; en effet, sur les 860 lettres de lecteurs publiées par les quatre quotidiens algériens, 145 avaient trait aux mass-médias et à la liberté d'expression. C'est ainsi que les rédacteurs du projet de charte qui avaient oublié de mentionner le rôle de la presse — comme en 1962 (programme de Tripoli) et en 1964 (Charge d'Alger) — furent amenés à mentionner "le droit à l'information totale et objective sur tous les problèmes nationaux"... avec "l'exigence de vérité et le souci constant de l'objectivité".

Il faut rappeler que parmi les chartes fondamentales du pays, seule la plateforme de la Soummam avait consacré un chapitre important au rôle de l'information ; les rédacteurs recommandaient, notamment, "la rapidité... la franchise... la clarté... partant du principe que "seule la vérité est révolutionnaire". Une fois l'indépendance acquise les gouvernants n'insistèrent plus sur la mobilisation des masses. Bien au contraire, la centralisation du pouvoir entraîna l'institution du monopole sur les moyens d'information et le contrôle très sévère des libertés publiques. Au lieu de développer les moyens d'information et surtout la presse écrite (régionale et locale) qui demande peu de moyens matériels les gouvernants vont accorder la priorité à la télévision.

Robert ESCARPIT affirme à juste titre que "*L'écrit fait peur au pouvoir...*" Par contre la télévision, autant à cause de la lourdeur de ses équipements qu'à cause de la technicité qu'elle demande à ses utilisateurs, est vulnérable à la pression des investissements et donc à la récupération par les appareils... Cette option constitue une garantie contre les initiatives "non programmées" des sous-systèmes captifs" (1).

Pour ce qui est du cas algérien, la télévision a englouti plus de 80 % des budgets de fonctionnement et d'équipements consentis au secteur de l'information !

Parmi les conséquences négatives de cette politique on peut noter, en premier lieu, la grande dépendance de la RTA dans le domaine de la programmation télévisuelle. Le petit écran a été envahi par les feuilletons des Etats-Unis et du Moyen Orient qui n'ont rien à voir avec les problèmes vécus par la société algérienne ; il est, certes difficile, pour un pays qui produit 2 à 3 films par an de se passer des feuilletons étrangers. Les solutions doivent être recherchées à l'échelle du monde arabe qui compte aujourd'hui plus de 200 millions d'habitants, à condition, bien sûr que les intellectuels puissent s'exprimer librement. Même si l'arabe classique utilisé à la télévision reste difficile à comprendre par le public algérien, il est possible de rechercher un langage et un style accessibles aux publics du monde arabe.

On peut noter aussi la mauvaise qualité du journal télévisé aussi bien sur le plan technique que sur le plan du contenu. Sachant que les plus hautes autorités accordaient beaucoup d'importance à la télévision, les fonctionnaires de l'information ont transformé le journal télévisé en journal des activités présidentielles, gouvernementales et partisans. Le public est totalement ignoré.

(1) Robert ESCARPIT : *Théorie de la communication et pratique politique* ; Seuil 1981 ; p. 113.

Ce n'est qu'à partir de 1982, lorsqu'on se rendit compte que les émissions télévisées passaient par-dessus la tête des gouvernants qu'on commença à s'intéresser au développement de la presse écrite. Toutes les imprimeries des journaux furent remplacées entre 1983 et 1987 et le "press-fax" utilisé par le seul quotidien El Moudjahid, dès les années 70, est aujourd'hui utilisé par Al Châab. Il est question aussi d'installer des imprimeries dans le Sud du pays.

Cependant, la vision des gouvernants demeure techniciste ; on tente de se rapprocher des citoyens sans changer le contenu de l'information.

Où se situent donc les blocages ?

Le blocage essentiel réside dans le monopole institué sur l'ensemble des moyens d'information. En effet, on affirme d'un côté le droit à l'information mais on précise d'un autre côté, que l'orientation des moyens d'information relève "de la compétence exclusive de la direction politique" et que les directeurs des organes d'information "sont seuls habilités à mettre en œuvre ces orientations" (article 5 du code).

Forts du soutien des gouvernants, ces fonctionnaires de la culture censurent les écrits des journalistes et filtrent le courrier des lecteurs ; ils ne respectent pas le droit de réponse des citoyens ; ils leur arrive même de ne pas appliquer une décision de justice exigeant la réintégration d'un journaliste renvoyé de façon arbitraire par la direction d'un journal !

Ce sont ces différents blocages qui ont été à l'origine de la création d'un mouvement autonome des journalistes à partir de février 1988.

Après les événements d'octobre 88 le Mouvement des Journalistes Algériens a imposé la création, en mars 1989, de "structures de concertations" au sein des rédactions. Ces comités de rédactions composés de journalistes élus et de membres de la direction du journal furent dissous peu de temps après leur création ; les directeurs des entreprises de presse ne veulent pas renoncer aux habitudes acquises : On accepte, par exemple, la diffusion en décembre 89, à la télévision, d'une pièce de théâtre de Slimane BENAÏSSA, filmée en mars 1975 (!) mais des "coupures ont été opérées dont un passage de 15 minutes" sans l'avis de l'auteur.

Dans la presse écrite, on ouvre les colonnes des journaux aux intellectuels, aux 18 partis agréés en 1989 mais les organes de presse sont toujours dirigés par les mêmes fonctionnaires.

En mai 1990 on procède au changement de six directions mais les gouvernants continuent à entretenir la confusion entre le secteur public (APS, radio, TV) et la presse gouvernementale (Horizons, El Massa, Algérie Actualités, Essalam).

Par ailleurs, la presse des partis d'opposition n'est pas encore régulière. Seul le Front Islamique du Salut a déjà publié une dizaine de numéros ; son organe bi-mensuel *El Mounkid* est tiré à plus de 100.000 exemplaires et comprend 16 pages avec 2 pages en langue française. Les autres partis ne disposent pas de moyens suffisants pour assurer une grande diffusion à leurs journaux : Le R.C.D. (Rassemblement pour la Culture et la Démocratie) dispose de quatre publications dont *l'Avenir* qui est tiré à plus de 100.000 exemplaires par mois. Le P.A.G.S. (Parti communiste) a publié trois numéros d'*Alger Républicain* (75.000 exemplaires en français et 25.000 en arabe).

Il est probable que la presse des partis d'opposition qui en est à ses premiers balbutiements inquiétera sérieusement la presse gouvernementale qui n'arrive pas encore à se dégager de la langue de bois.

Quant au code de l'information débattu durant toute l'année 1989, il a été adopté le 19 mars 1990 par l'APN. (Loi du 3 avril 1990). Après la suppression du ministère de la Culture et de l'Information, le Conseil supérieur de l'information — qui comprend en son sein 6 journalistes élus (et 6 désignés) — dispose d'attributions importantes.

En guise de conclusion on peut dire que les textes juridiques ne suffisent pas à libérer l'expression. La DEMOCRATIE ne se décrète pas. Ce sont les luttes quotidiennes de tous ceux qui œuvrent dans l'intérêt général qui vont contribuer le plus dans l'avenir à instituer un Etat moderne. L'Etat de droit exige la participation de l'ensemble des composantes de la société. C'est pour cette raison qu'il est temps de réfléchir au droit à la communication qui exige la fin des monopoles de la pensée et la participation des citoyens à tous les niveaux.

Alger, janvier 1990.